



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2016
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 18h30

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux évènements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération du Calaisis depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2016-114 du 22 septembre 2016), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACCORDE par 44 voix pour et 2 voix contre, délégation à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, des attributions mentionnées dans la délibération, après intervention de Mme MATRAT.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales ou tout autre document y afférent.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à préparer et signer les procès-verbaux de mise à disposition contradictoire des biens et des équipements dans le cadre du transfert de la compétence Zones d'activités ainsi que les avenants nécessaires aux transferts des différents contrats, marchés publics et conventions et tout autre acte utile à l'exercice de la compétence développement économique.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à préparer et signer les procès-verbaux de mise à disposition contradictoire des biens et des équipements dans le cadre du transfert de la compétence des déchets ménagers et assimilés ainsi que les avenants nécessaires aux transferts des différents contrats, marchés publics et conventions et tout autre acte utile à l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de la base de voile et de loisirs Tom Souville et **DECIDE** d'appliquer ces dispositions à compter du 1^{er} décembre 2016 hors engagement contractualisé et signé avant le 30 novembre 2016.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à appliquer à titre dérogatoire, dès le 1^{er} janvier 2017, le tarif « résidents Cap Calaisis » aux habitants de la commune d'Escalles ainsi qu'à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, tout document s'y rapportant.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur de la liste présentée au Budget Général 2016 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur de la liste présentée au Budget annexe Assainissement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°4 du Budget Général 2016.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget annexe Assainissement 2016.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la subvention d'un montant total maximum de 1 550 € à l'association « Calais Histoire et Traditions », afin d'accompagner l'événement « Fête du Hareng Roi 2016 » et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Calais et l'association « Calais Histoire et Traditions ».

APPROUVE, par 45 voix pour et 1 voix contre, le rapport d'activité 2015 de la Société Publique Locale Commerce et Centre Urbain Calais.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à procéder au recrutement d'un chargé de développement de projets Européens et Internationaux contractuel pour une durée de 3 ans, si aucun fonctionnaire présentant le profil recherché, ne se présente et en **FIXE** la rémunération.

FIXE, à l'unanimité, la participation mensuelle aux contrats et règlements labellisés dans le domaine de la prévoyance, à 3 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2017.

DECIDE, à l'unanimité, de supprimer l'indice plafond 380 pour les cadres d'emplois de la filière technique pour le paiement des heures supplémentaires et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à mandater des heures supplémentaires aux agents des grades de catégorie C éligibles aux Indemnités Horaires de Taux Supplémentaires (I.H.T.S) et de charger l'autorité territoriale au mandatement des heures réellement effectuées.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à mandater la majoration du paiement des heures dominicales effectuées, selon le taux défini par les textes en vigueur pour les agents territoriaux des piscines RANSON et ICEO.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer la convention de partenariat avec l'autorité judiciaire du Pas-de-Calais sur l'accueil des personnes condamnées à effectuer des Travaux d'Intérêt Général, ainsi que tous les avenants nécessaires.

APPROUVE, à l'unanimité, la cession de l'atelier relais C2, sis à Calais sur la parcelle cadastrée BT 257 et représentant une surface de bâtiment de 688 m² au total, ainsi que les espaces attenants tels qu'ils ressortiront du document d'arpentage à la société ESPRITZEN ou au profit des éventuels substitués à elle, moyennant le prix principal de 144 000 euros HT, TVA en sus et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

AUTORISE, à l'unanimité, la cession par TERRITOIRES SOIXENTE-DEUX des parcelles de terrain cadastrées provisoirement CH 187, CH 190p, CH 189-A et CH 145, soit une emprise d'environ 39 567 m², à la société CARREFOUR PROPERTY ou ses éventuels substitués, pour la réalisation du projet; **APPROUVE** le prix de vente, établi à 1 121 285 € HT (sous réserve des documents d'arpentage), TVA sur le prix en sus, ainsi que les modalités de paiement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics concernant les travaux d'entretien, de réparation des réseaux d'assainissement et les opérations ponctuelles

pour les années 2017-2020 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

VALIDE, à l'unanimité, les actions bénéficiant de l'appel à projet Economie Sociale et Solidaire ; **ACCORDE** à ECO GARAGE DU CALAISIS, qui assure la maîtrise d'ouvrage des actions, la subvention et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'un complément de 25 000 €, s'ajoutant à la subvention d'un montant total maximum de 200 000 € accordé en mars 2016 à la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes pour l'organisation de l'édition 2016 de l'événement « Escale à Calais », portant ainsi le montant total maximum de la subvention à 225 000 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'avenant à intervenir entre le Communauté d'Agglomération du Calais et la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes, ainsi que tout document y afférent.

La séance publique est levée à 19H10

Calais, le 07 novembre 2016

Natacha BOUCHART
Présidente de l'Agglomération
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France